



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Communiqué de presse du 1^{er} juin 2015

Votation populaire du 14 juin 2015 sur la modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)

La CIIP soutient la révision de la LRTV en faveur d'une offre de radio-tv régionale et diversifiée, favorable à la démocratie, à la culture et à la formation.

Lors de sa séance du 21 mai 2015, l'Assemblée plénière de la CIIP a pris position à une très large majorité en faveur de la révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision.

Œuvrant dans les domaines de la formation et de la culture pour les cantons romands et le Tessin, la CIIP est sensible à l'existence et à la qualité des prestations audiovisuelles et numériques des chaînes nationales dans chaque région linguistique et des radios et télévisions locales dans leur mandat de service public.

La CIIP appelle les citoyennes et citoyens à soutenir cette loi équitable et nécessaire.

Dans le cadre de son devoir de formation inscrit dans la concession, la RTS collabore depuis 1976 avec la CIIP. Durant vingt-cinq ans, les deux institutions ont travaillé de concert, selon leurs compétences respectives, à la production et diffusion d'émissions hebdomadaires de radio-télévision éducative. Depuis 2003, une convention de coopération lie RTS et CIIP, portant sur l'éducation aux médias et facilitant l'accès durable des enseignants et des classes à des ressources documentaires et pédagogiques sélectionnées par la CIIP, plus particulièrement en regard du plan d'études romand et des ressources audiovisuelles présentant le patrimoine et les activités de toute la Suisse romande. L'éducation à la citoyenneté, la promotion de la lecture ou l'éducation musicale sont autant d'activités scolaires transversales qui profitent des programmes et des ressources numériques régionales et locales des médias de service public.

Dans les domaines de la culture et de la formation, la RTS diffuse actuellement 3'500 heures d'émissions radiophoniques et 1'400 heures de programmes télévisés. Elle soutient plus de deux cents manifestations culturelles et sportives et elle contribue à l'identité locale et linguistique.

De ce fait, la CIIP considère que le cadre légal fédéral doit garantir l'existence de médias de service public, notamment au moyen d'une redevance répartie de manière responsable et sociale. C'est pourquoi la CIIP recommande de soutenir la révision de la LRTV le 14 juin prochain.

La CIIP

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir <http://www.ciip.ch/>).

Contacts :

Anne-Catherine Lyon

Présidente de la CIIP, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud, c/o Michael Fiaux, resp. communication : 021 / 316 30 65 - 076 / 583 71 12 / michael.fiaux@vd.ch

Olivier Maradan

secrétaire général de la CIIP, Neuchâtel, tél: 032 - 889 86 30 / olivier.maradan@ne.ch
